



**DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES
(D.E.S.S.)
2-410-1-2**

Environnement, santé et gestion des catastrophes

GUIDE DE L'ÉTUDIANT

**FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Université 
de Montréal

M.D. 2010-05-26

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES (D.E.S.S.)
EN ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET GESTION DES CATASTROPHES
2-410-1-2

Objectifs

L'objectif général du programme consiste à réaligner l'expertise des spécialistes de l'environnement de façon à leur permettre d'intervenir dans le milieu à partir des objectifs spécifiques suivants:

- comprendre la complexité de la réalité environnementale;
- développer des aptitudes en matière d'élaboration de moyens de contrôle;
- évaluer et doser les impacts environnementaux;
- être aptes à travailler au sein d'équipes interdisciplinaires et à promouvoir la recherche.

Conditions d'admission

Pour être admis à titre d'étudiant régulier, il faut:

- détenir un diplôme de premier cycle dans une discipline appropriée ou un diplôme jugé équivalent, avec une moyenne d'au moins 70 % ;

Clientèle

Ce programme s'adresse principalement à des candidats qui ont un intérêt particulier relié à la gestion et à la planification de l'environnement ou à tout candidat qui a le goût de parfaire ses connaissances dans ce domaine.

Durée de la scolarité

La durée maximale de scolarité est de quatre ans (minimale un an ou deux trimestres) à compter de l'inscription initiale du candidat. À noter que le D.E.S.S. est offert à temps plein et à temps partiel.

Directeur : D^r Joseph Zayed

La date limite pour présenter une demande d'admission est:

Session automne: 1^{er} février (1^{re} cohorte)
15 juin (2^e cohorte)

Session hiver: 1^{er} novembre

Il est possible de faire une demande d'admission « en ligne ». L'adresse est la suivante :

<http://www.etudes.umontreal.ca/admission/index.html>

Poursuite des études pour l'obtention d'une maîtrise

- Sous certaines conditions, l'étudiant(e) peut effectuer le passage du programme de diplôme en « Environnement, santé et gestion des catastrophes » à la maîtrise en Santé environnementale et santé au travail. Pour déposer une demande de changement de programme (passage du D.E.S.S. à la M.Sc.) **l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3 au terme des 30 crédits complétés.**
- **L'étudiant qui désire ainsi poursuivre à la maîtrise doit avoir complété, à l'intérieur des 30 crédits du D.E.S.S, le cours TXL 6010 (présent parmi les cours optionnels).**

A noter cependant que le nombre de places à la maîtrise est limité, et qu'une sélection rigoureuse des candidats est effectuée par un comité.

- Sauf exception, l'étudiant admis au DESS avec une **formation autre qu'en sciences naturelles** (ex. : chimie, biochimie, sc. biologiques) ne sera pas autorisé à poursuivre ses études pour l'obtention de la maîtrise en santé environnementale et santé au travail.

Information complémentaire

Département de santé environnementale
et santé au travail
Université de Montréal
C.P.6128, succ. Centre-ville
Montréal Québec H3C 3J7

2375, chemin Côte Ste-Catherine
Pavillon Marguerite d'Youville
Local 4095

Courrier électronique: info@dsest.umontreal.ca
Tél.: 514 343-6134
Fax: 514 343-2200

STRUCTURE DU DIPLÔME EN
ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET GESTION DES CATASTROPHES
2-410-1-2

Ce programme comprend 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

BLOC OBLIGATOIRE (21 crédits)

ENV 6002	Les impacts environnementaux	3 cr.
ENV 6003	La protection de l'environnement	3 cr.
ENV 6010	Étude de cas	6 cr.
MSN 6115	Santé et environnement	3 cr.
MSN 6148	Catastrophes, urgences et santé	3 cr.
HEC 6111 (4-084-95) ¹	Développement, politiques environnementales et gestion	3 cr.

COURS OPTIONNELS (9 crédits qui peuvent être choisis parmi les blocs A à C)

Piste: Bloc A – Santé publique

MSN 6111	Hygiène industrielle I	3 cr.
MSO 6001	Concepts de base en épidémiologie	3 cr.
TXL 6010	Introduction à la toxicologie	3 cr.
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement	3 cr.

¹ Sigle officiel du cours utilisé par les H.E.C.

Piste: Bloc B - Gestion des catastrophes

MSN 6021	Gestion des risques en santé environnementale	3 cr.
MSN 6144	Communication et catastrophes environnementales	3 cr.
ENV 6005	Catastrophes et aspects juridiques	3 cr.
ENV 6006	Gestion des menaces biologiques	3 cr.
CIV 6214A	Risques naturels et mesures d'urgence	3 cr.
IND 6126	Analyse et gestion des risques technologiques majeurs	3 cr.

Piste: Bloc C – Aménagement, écologie et environnement

ENV 6000	Modélisation et environnement	3 cr.
URB 6771	Développement urbain durable	3 cr.
URB 6773	Gestion environnementale du territoire	3 cr.
AME 6113	Écologie du paysage	3 cr.

DESCRIPTION DES COURS

Cours obligatoires

ENV 6002	Les impacts environnementaux	3 cr.
	Instrumentation nécessaire sur le plan technique pour effectuer une étude d'impact environnemental. Notions de base en socio-économie, en écologie humaine, végétale et animale seront appliquées selon les méthodologies d'étude d'impact. (Session hiver).	
	Prof.: Serge Carignan	
ENV 6003	La protection de l'environnement	3 cr.
	Outils de contrôle de la qualité de l'environnement. Intervenants, lois et diverses réglementations. Fonctions et limites des peines comme sanction. Sensibilisation aux problèmes de la législation et aux avenues de restructuration. (Session automne).	
	Prof.: Yves Corriveau	
ENV 6010	Études de cas (Session automne)	6 cr.
	Prof.: Joseph Zayed	
MSN 6115	Santé et environnement I	3 cr.
	Étude des facteurs chimiques, physiques et biologiques de l'environnement pouvant affecter la santé. Revue des principaux milieux tels l'air, l'eau, les aliments, les déchets, le travail ainsi que des méthodes de prévention. (Session hiver)	
	Prof.: Michel Gérin	

MSN 6148

Catastrophes, urgences et santé

3 cr.

Déterminants des catastrophes (dév. humain, facteurs env.) et outils de gestion et d'intervention en santé publique; organisation de sécurité civile; aide aux sinistrés; analyse de catastrophes et apprentissages. (Session hiver).

Prof. : Stéphane Boutin

HEC 6111
(4-084-95)

Développement, politiques environnementales
et gestion

3 cr.

Pour atteindre les objectifs théoriques et pédagogiques de ce cours, deux approches principales seront mises à contribution:

- l'analyse économique: la réglementation, les aspects internationaux des problèmes environnementaux, les modes d'incitation économique de contrôle de la pollution, l'évaluation monétaire des coûts et bénéfices de la protection environnementale, le développement durable, l'industrie de l'environnement (déchets, recyclage et récupération);
- la gestion: gestion écologique de l'entreprise, gestion des crises environnementales, dimensions stratégiques de la gestion du plan environnemental de l'entreprise.

Ce cours vise:

- la compréhension des problèmes environnementaux;
- l'examen des solutions envisageables (pour les industries ou les grands secteurs d'activités économiques) et de leurs conséquences;
- l'identification et la formulation des principaux éléments d'une gestion écologique de l'entreprise.

(Session hiver)

Prof.: Paul Lanoie & Michel Provost

Cours optionnels

Bloc A – Santé publique

MSN 6111	Hygiène industrielle I	3 cr.
	Étude des démarches et des techniques propres à l'identification, l'évaluation et le contrôle des principaux risques chimiques, physiques et ergonomiques du milieu de travail. (Session automne)	
	Prof.: Michel Gérin	
MSO 6001	Concepts de base en épidémiologie	3 cr.
	Le cours apprend à préparer, à exécuter et à évaluer les études épidémiologiques, le choix des priorités et les principes de l'intervention épidémiologique dans le cours de la maladie ou de la santé au sein de la communauté. (Dans le programme du Diplôme et de la M.Sc. avec ou sans mémoire, l'étudiant peut remplacer ce cours par le cours MSO 6011). (Session automne et hiver)	
	Prof.: Lise Goulet ou Slobodan Ducic	
TXL 6010	Introduction à la toxicologie	3 cr.
	Principes généraux de toxicologie. Absorption, distribution, bio-transformation et excrétion des substances étrangères. Dépistage des effets toxiques des substances sur les systèmes physiologiques. (Session automne)	
	Prof.: Michèle Bouchard et collaborateurs	
TXL 6014 3 cr.	Toxicologie de l'environnement	
	Principes généraux de la toxicologie de l'environnement. Les effets de l'activité humaine sur la faune et la flore. Équilibre des écosystèmes. Réglementation pertinente au domaine. (Préalable : TXL 6010 ou physiologie humaine ou animale). (Session automne).	
	Prof. : Marc Amyot et collaborateurs	

Bloc B - Gestion des catastrophes

MSN 6021 Gestion des risques en santé environnementale
3 cr.

Cadres de gestion des risques appliqués à la santé environnementale et à la santé au travail. Science et processus de prise de décision. Paradigme et communication des risques. Éthique et gestion des risques. Étude de cas. (Session été).

Prof. : Suzanne M Bisailon et Claude Viau

MSN 6144 Communication et catastrophes environnementales 3 cr.

Approches, techniques et outils en communication de risque et en mesures d'urgence; gestion et perception des risques. (Session automne).

Prof.: Joseph Zayed et collaborateurs

ENV 6005 Catastrophes et aspects juridiques 3 cr.

Sous l'angle de la santé et de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement, sont abordés les différents enjeux légaux relatifs à la gestion des catastrophes et des urgences environnementales. (Session hiver).

Prof. : Odette Nadon et Luc Lefebvre

ENV 6006 Gestion des menaces biologiques 3 cr.

Enjeux de santé publique et gestion des menaces biologiques dans la population; risques et évaluation des conséquences; plans de prévention face à une menace; outils de gestion; organisation de sécurité civile; communication des risques. (Session hiver).

Prof. : Paul Le Guerrier

CIV 6214A

Risques naturels et mesures d'urgence

3 cr.

Définition des risques naturels. Définition des concepts de crise et de catastrophe. Processus législatif en vigueur au Québec et les quatre dimensions de la sécurité civile : prévention, préparation, intervention, rétablissement. Schémas de sécurité civile face à des risques naturels. Communication des risques et rôle des médias. Coordination aux sites de sinistres. Planification des mesures d'urgence avec une approche par conséquences. Applications pratiques à des risques naturels présents au Québec. (Session hiver).

Prof. : Benoit Robert

IND 6126

Analyse et gestion des risques technologiques majeurs

3 cr.

Définition et caractéristiques des risques technologiques majeurs. Les sources de risques pour l'entreprise. L'évaluation des probabilités et des conséquences d'un risque. Le risque acceptable. Les interdépendances des risques. Les analyses pré-incident et post-incident. Les risques technologiques dans les stratégies d'entreprise. Les législations concernant les risques technologiques. Risques et pilotage des entreprises. L'erreur humaine. Les systèmes à haute fiabilité. Une culture d'entreprise tenant compte du risque. La communication du risque. La gestion des catastrophes. (Session automne).

Prof. : à déterminer

Bloc C – Aménagement, écologie et environnement

ENV 6000

Modélisation et environnement

3 cr.

Différents modèles stochastiques et déterministes pour l'évaluation de différentes problématiques environnementales dans un cadre d'analyse du risque sur l'écosystème et la santé humaine. (Session automne).

Prof.: Sylvain Loranger

URB 6771	Développement urbain durable	3 cr.
	Dimensions théoriques et stratégiques du développement urbain durable. Agenda Brun et planification environnementale dans les pays développés et en développement. Rôle et moyens des acteurs. Procédés et stratégies. (Session hiver).	
	Prof.: René Parenteau	
 URB 6773	 Gestion environnementale du territoire	 3 cr.
	Gestion intégrée du territoire et des ressources naturelles. Espaces protégés. Modèles d'organisation formels et informels, concertés ou associatifs. Stratégies d'action. (Session hiver).	
	Prof.: à déterminer	
 AME 6113	 Écologie du paysage	 3 cr.
	Positionnement de l'écologie du paysage par rapport aux champs de l'écologie, du paysage et de la conservation des ressources; analyse des cadres théoriques et méthodologiques contribuant au domaine; examen des travaux actuels et des contributions potentielles à la mise en valeur des paysages. (Session hiver).	
	Prof. : Gérald Domon	

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

■ **Admission et inscription**

Une admission n'est pas une inscription

Le candidat qui désire être admis à l'un des programmes du département doit remplir le formulaire officiel de demande d'admission (disponible sur le Web), et le présenter avant la date limite, s'il y a lieu, accompagné des pièces requises, conformément aux instructions disponibles sur le Web. C'est le bureau du Registraire qui reçoit d'abord la demande d'admission et qui transmet ensuite une copie électronique du dossier au département. Celui-ci traite la demande et recommande ou non la candidature. Dans tous les cas, une réponse est transmise à l'étudiant lui signifiant son acceptation ou son refus.

Suite à son **admission**, le Département communique avec l'étudiant afin d'établir avec lui les modalités d'**inscription**. Une fois l'inscription enregistrée, l'étudiant reçoit de la Direction des finances la facture relative à ses frais de scolarité.

N.B.: L'étudiant doit être en règle avec la section des Droits de scolarité pour voir son inscription validée par le Registraire.

■ **Passage du D.E.S.S. à la M.Sc.**

Sous certaines conditions, l'étudiant(e) peut effectuer le passage du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) à la maîtrise en Santé environnementale et santé au travail. En cas d'abandon ou d'échec au programme de maîtrise, l'étudiant(e) peut recouvrer le droit à l'obtention du Diplôme.

■ **Site WEB:**

◆ **Droits de scolarité:**

http://www.fin.umontreal.ca/scolarites_joinre.htm

Consultation de votre dossier:

Ex: vous désirez obtenir les résultats de vos évaluations de la dernière session

<http://www.umontreal.ca>

1. Vous pointez « Étudiants actuels»
2. Vous pointez « Dossier étudiant »
 - Relevés de notes ou résultats aux évaluations

N.B. Si les bulletins ne sont pas encore émis, il faut pointer « résultats aux évaluations ».

Vous indiquez :

1. votre code permanent
2. votre N.I.P. (numéro d'identification personnel)

Attention: le N.I.P. n'est pas le numéro confidentiel

Le **numéro confidentiel** apparaît sur votre facture de frais de scolarité.

■ **Bulletins de notes**

Les relevés de notes sont maintenant disponibles en ligne :
Approximativement

- à la fin septembre pour le trimestre d'été
- à la fin février pour le trimestre d'automne
- à la fin juin pour le trimestre d'hiver

■ **Affichage des résultats**

Aucun résultat n'est communiqué par téléphone. Ceux-ci peuvent être consultés sur le site Web du Guichet étudiant de l'Université de Montréal:






vers la fin de janvier pour le trimestre d'automne

vers la mi-mai pour le trimestre d'hiver

■ **Carte étudiante**

<http://www.carte.umontreal.ca>

+LABORATOIRES FACULTAIRES D'ENSEIGNEMENT INFORMATISÉ

Pavillon Roger-Gaudry	Pavillon Marguerite-d'Youville
<p> Local M-605 ➤ 21 PC</p> <p>+ 1 imprimante laser payante</p> <p> Local M-615 ➤ 41 PC</p> <p>+ 1 imprimante laser payante</p> <p>+ Ensemble multimédia</p> <p> Local M-625 ➤ 42 PC</p> <p>+ 1 imprimante laser payante</p> <p>+ Ensemble multimédia</p>	<p> Local 1055 ➤ 42 PC</p> <p>+ Ensemble multimédia</p> <p> Local 1059 ➤ 37 PC</p> <p>+ Ensemble multimédia</p>

Vous pourrez obtenir de la personne responsable de votre département d'attache, un code numérique (qui sera modifié à chaque session) pour l'accès à ces laboratoires.

Pour de plus amples informations (politiques d'utilisation, logiciels installés, etc.), veuillez vous référer à la page Web de la Faculté de médecine (www.med.umontreal.ca/laboratoires), sections Infrastructure et A propos des laboratoires.

ÉCHELLE DE NOTATION

Évaluation	Lettres	Points	% *
excellent	A+	4.3	90,0 - 100
excellent	A	4.0	85,0 – 89,9
excellent	A-	3.7	80,0 – 84,9
bon	B+	3.3	77,0 – 79,9
bon	B	3.0	73,0 – 76,9
bon	B- ¹⁾	2.7	70,0 – 72,9
passable	C+	2.3	65,0 – 69,9
passable	C ²⁾	2.0	60,0 – 64,9
<hr/>			
échec	C-	1.7	57,0 – 59,9
échec	D+	1.3	54,0 – 56,9
échec	D	1.0	50,0 – 53,9
échec	E	0.5	35,0 – 49,9
échec	F	0	0 – 34,9

Dans un cours donné, nous attribuons une note littérale à chaque élément de l'évaluation. La note finale résulte de la pondération des valeurs, en points, de ces notes.

¹⁾ Note de réussite dans un programme aux études supérieures

²⁾ Note de passage à un cours aux études supérieures

Le plagiat au DSEST



Résistez à la tentation!

Extrait de l'article 1 du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants (1) :

« Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse, constitue une infraction au sens du présent règlement et est passible de sanctions disciplinaires. »

Vous trouverez le règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants, sur le site Web de l'Université de Montréal, à l'adresse suivante : secgen.umontreal.ca (documents général, point 5)

Pourquoi ce document?

L'arrivée d'Internet, il y a maintenant plusieurs années, nous donne désormais accès à des sources inépuisables d'information. Bien sûr, l'Internaute aguerri sait qu'on doit exercer le plus grand jugement critique sur la valeur des contenus des innombrables pages Web auxquelles nous avons accès d'un clic de souris. Mais il y a beaucoup d'informations valables en science sur la grande toile. À titre d'exemple dans le domaine de la toxicologie, le site Web du Programme international sur la sécurité des substances chimiques (www.inchem.org) est un formidable portail donnant un accès complet aux « Environmental Health Criteria » et aux résumés des évaluations du Centre international de recherche sur le cancer. Le site Web de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (www.csst.qc.ca) ouvre la porte à l'intéressante base de données du Répertoire toxicologique de l'organisme. Et il y en a beaucoup d'autres.

Vu sous cet angle, Internet est un puissant outil pour les étudiants en santé environnementale et santé au travail. Mais la tentation peut être forte d'utiliser ces ressources d'une manière inadéquate. C'est l'enfance de l'art de copier un texte en langage html disponible dans Internet et de le coller dans son traitement de texte favori. Il n'y a pas de mal à prendre un court extrait, le placer entre guillemets dans un texte en donnant la référence puis à commenter cet extrait. Mais l'utilisation de ce texte en le faisant passer pour le sien constitue un cas flagrant de plagiat qui est passible de sanctions disciplinaires selon le « Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants de l'Université de Montréal » (1).

De nombreux étudiants du département font preuve d'un grand courage. Prendre la décision de se lancer dans un programme d'études de deuxième cycle tout en poursuivant une carrière professionnelle ou en ayant des enfants en bas âge par exemple demande beaucoup de détermination, d'abnégation et d'organisation. Il peut arriver que l'étudiant sente qu'il arrive à la limite de sa capacité physique et mentale. Cela peut en pousser certains à prendre des raccourcis pour la préparation de travaux. La complaisance d'un ou de plusieurs collègues aidant, on peut en arriver à s'inspirer de leurs travaux et à leur faire des « emprunts » de divers passages « tellement mieux écrits que ce qu'on pourrait faire soi-même ». Voilà une autre situation de plagiat passible de sanctions disciplinaires.

Le Département de santé environnementale et santé au travail a eu à déplorer un certain nombre de cas de plagiat au cours des dernières années. Ces événements sont cause de désagréments pour tous : les étudiants concernés, les professeurs, les directeurs de programmes, le directeur du département, le doyen de la faculté. Et les conséquences peuvent être graves. Voilà pourquoi, nous avons décidé de sensibiliser toutes les personnes concernées à ce problème que nous espérons éradiquer avant qu'il prenne des proportions épidémiques. Après tout, la prévention, ça nous connaît en santé publique, non?

Des exemples concrets

Nous vous présentons ici des cas vécus au département ces dernières années. Il va de soi que nous ne nommons aucun des individus concernés et que le but de l'exercice n'est pas de vous inciter à identifier ces personnes. Nous pensons seulement utile d'illustrer des cas concrets. Les documents publiés sur le sujet du plagiat insistent en effet sur le fait qu'on ne devrait pas prendre pour acquis que les étudiants savent ce qui constitue un cas de plagiat (2). Nous ne croyons pas utile d'insister sur le fait que regarder sur la copie d'un voisin pour reproduire ses réponses au cours d'un examen fait en classe constitue un cas flagrant de plagiat. Il existe toutefois de nombreuses autres situations qui peuvent paraître plus subtiles, mais qui n'en constituent pas moins des cas de plagiat caractérisé.

« Mais j'ai compris ce que j'ai lu »

Un professeur donne un examen à faire à la maison (« take home »). Un étudiant suivant ce cours trouve sur le site Web de la CSST des informations fort intéressantes pour répondre à une des questions. Il copie de très larges segments du texte disponible en ligne et les reproduit sur sa copie d'examen par ailleurs bien présentée à l'aide d'un traitement de texte. Lors de la correction, le professeur se rappelle avoir vu les informations contenues dans la réponse sur le site Web en question. Il fait une vérification et constate qu'environ 80 % du texte de la réponse correspond, à la virgule près, au texte en ligne. Il n'y a aucune référence au site dans la réponse écrite par l'étudiant. Interrogé à ce sujet, l'étudiant plaide qu'il a lu attentivement ce document et qu'il en a bien compris tous les éléments. Il a donc jugé justifié de copier un texte bien écrit qu'il comprenait.

C'est une situation inacceptable qui constitue un cas patent de plagiat.

Le mémoire « édité »

Un professeur donne un travail à des étudiants comptant pour l'évaluation dans son cours. Un étudiant trouve un mémoire de maîtrise touchant de nombreux aspects du travail demandé. Il copie donc plusieurs sections du mémoire, incluant un tableau de données dont il ne change que les noms des entêtes de colonnes. Il ne cite pas le mémoire comme source d'information. Le professeur est d'abord étonné de l'ampleur du travail qui devait être plutôt modeste puis se souvient d'avoir vu cela quelque part. Il retrouve le mémoire et confond l'étudiant. La même chose s'est aussi produite avec un examen à faire à la maison où une personne a recopié, sans mention de la source, l'œuvre d'un étudiant d'une année antérieure qui avait fait un travail sur le même sujet.

C'est une situation inacceptable qui constitue un cas patent de plagiat.

Un brillant travail de session

Un professeur donne un travail de session à des étudiants dans le cadre d'un cours d'introduction. Parmi les copies, il en trouve une dont l'auteur fait preuve d'une rare maîtrise du sujet pour un cours d'introduction. Utilisant un moteur de recherche, le professeur trouve le site Web du sénat français d'où de larges extraits ont été copiés/ collés sans référence à la source.

C'est une situation inacceptable qui constitue un cas patent de plagiat.

L'entraide non autorisée

Un professeur demande de produire des rapports comme élément d'évaluation dans son cours. Lors de la correction, il s'aperçoit que quelques copies contiennent des segments identiques, y compris les mêmes fautes de syntaxe et d'orthographe françaises. Les étudiants concernés sont interrogés à ce sujet. Ils plaident que le travail était trop difficile, qu'ils ne possédaient pas les notions nécessaires pour le faire, qu'ils n'étaient pas parvenus à obtenir certaines explications du professeur et qu'ils avaient trop de travail au cours du trimestre.

C'est une situation inacceptable qui constitue un cas patent de plagiat.

Un style très variable

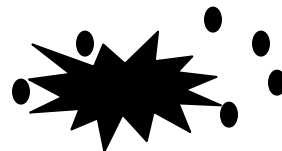
Un étudiant produit un rapport de stage pour fin d'évaluation. Un des membres du jury est frappé par le fait que le travail contient de très nombreuses fautes de français s'étalant sur de nombreuses pages, puis d'autres pages qui sont écrites dans un style beaucoup plus soigné. Il a recours à un moteur de recherche qui lui révèle les pages de sites Web d'où les extraits soignés ont été copiés, sans référence à la source.

C'est une situation inacceptable qui constitue un cas patent de plagiat.

Des conséquences graves

Au moins un des cas décrits précédemment a conduit à un second échec dans un cours entraînant pour l'étudiant son exclusion du programme.

Soyez honnêtes, évitez les taches à votre dossier.



Une illustration

Nous nous sommes inspirés d'un texte sur le plagiat publié par l'Université d'Ottawa (3) pour vous présenter ici des exemples de ce qui constitue une utilisation inacceptable et une utilisation acceptable de textes publiés.

Vous avez un travail à faire sur la toxicologie du méthanol. Le site Web du répertoire toxicologique de la CSST (<http://www.reptox.csst.qc.ca>) fournit une monographie condensée sur ce produit et vous y repérez le texte suivant :

« L'intoxication débute par une dépression légère du système nerveux central suivie d'une période de latence asymptomatique qui dure généralement de 12 à 24 heures. L'acidose métabolique s'installe et apparaissent alors des symptômes tels que des maux de tête, des vertiges, des nausées et des vomissements. Ils sont suivis dans les cas plus graves par des douleurs abdominales et musculaires, des difficultés respiratoires, pouvant progresser vers le coma et la mort qui survient habituellement par insuffisance respiratoire. Parallèlement on observe des troubles visuels tels qu'une vision brouillée, une altération du champ visuel et du réflexe pupillaire et une possibilité de perte permanente de la vision. » (TEXTE 1)

Par ailleurs, dans le Guide de surveillance biologique de l'IRSST (4), vous repérez le passage suivant :

« En milieu de travail, le méthanol peut être principalement absorbé par les voies pulmonaire et cutanée. Bien que la voie pulmonaire soit habituellement la principale voie d'entrée du méthanol dans l'organisme, l'absorption cutanée peut, dans certaines circonstances, constituer une voie importante d'exposition. Une fois absorbé, le méthanol se distribue uniformément en fonction du contenu en eau des différents tissus. Le méthanol est éliminé rapidement inchangé dans les urines (<10 %) ou sous forme de métabolites (70-80 %). Le $t_{1/2}$ pour l'élimination urinaire du méthanol est de l'ordre de 1,5 à 2 heures. Le métabolite majeur du méthanol chez l'humain est l'acide formique, lequel est responsable des manifestations toxiques associées à l'exposition soit l'acidose métabolique et la neuropathie optique. Lorsque les niveaux d'exposition dépassent 200 ppm ou lorsque l'absorption cutanée est très importante, une saturation du métabolisme du méthanol peut être observée. L'éthanol est un inhibiteur compétitif du méthanol. » (TEXTE 2)

Finalement, une publication en langue anglaise (5) complète les informations pour les besoins de cet exercice :

“Acute methanol poisoning is well characterized. A toxic exposure results initially in a transient mild depression of the central nervous system. An asymptomatic latent period follows and may last from several hours to 2 or more days. The latent period gives way to the onset of a syndrome that consists of an uncompensated metabolic acidosis with superimposed toxicity of the visual system. Methanol intoxication may lead to blindness. Permanent damage (residual scotoma) can result even if complete blindness is avoided. Physical symptoms typically may include headache, dizziness, nausea, and vomiting. These may be followed by severe abdominal pain and difficult, periodic breathing, which may progress to coma and death, usually from respiratory failure (Kavet and Nauss, 1990).” (TEXTE 3)

Les versions inacceptables

Les passages soulignés représentent une copie intégrale du texte d'origine.

Vous écrivez

Le méthanol est un toxique potentiellement très dangereux pour la santé Ce solvant peut être principalement absorbé par les voies pulmonaire et cutanée. Bien que la voie pulmonaire soit habituellement la principale voie d'entrée du méthanol dans l'organisme, l'absorption cutanée peut, dans certaines circonstances, constituer une voie importante d'exposition. Une fois absorbé, le méthanol se distribue uniformément en fonction du contenu en eau des différents tissus. L'intoxication débute par une dépression légère du système nerveux central suivie d'une période de latence asymptomatique qui dure généralement de 12 à 24 heures. L'acidose métabolique s'installe et apparaissent alors des symptômes tels que des maux de tête, des vertiges, des nausées et des vomissements. Ils sont suivis dans les cas plus graves par des douleurs abdominales et musculaires, des difficultés respiratoires, pouvant progresser vers le coma et la mort qui survient habituellement par insuffisance respiratoire. Parallèlement on observe des troubles visuels tels qu'une vision brouillée, une altération du champ visuel et du réflexe pupillaire et une possibilité de perte permanente de la vision.

En usine, le méthanol est surtout absorbé par les voies pulmonaire et cutanée. Bien que la voie pulmonaire soit habituellement la principale voie d'entrée du méthanol dans l'organisme, l'absorption par la peau peut, dans certaines circonstances, constituer une voie importante d'exposition. Une fois dans l'organisme, le méthanol se distribue uniformément en fonction du contenu en eau des différents tissus. Le méthanol est éliminé rapidement inchangé dans les urines (<10 %) ou sous forme de métabolites (70-80 %). La demi-vie pour l'élimination urinaire du méthanol est de l'ordre de 1,5 à 2 heures. Le métabolite majeur du méthanol chez l'humain est l'acide formique. Il est responsable des manifestations toxiques associées à l'exposition soit l'acidose métabolique et la neuropathie optique. Lorsque l'exposition dépasse 200 ppm ou lorsque l'absorption cutanée est très importante, une saturation du métabolisme du méthanol peut être observée. L'éthanol est un inhibiteur compétitif du méthanol.

« L'intoxication aiguë par le méthanol est bien caractérisée. Une exposition toxique cause initialement une légère dépression transitoire du système nerveux. Une période asymptomatique latente suit et elle peut durer de quelques heures à 2 jours ou plus. Au terme de la période de latence, il se développe un syndrome qui consiste en une acidose métabolique non compensée à laquelle se superpose une toxicité du système visuel. L'intoxication par le méthanol peut conduire à la cécité. Un dommage permanent (scotome résiduel) peut en résulter même si la cécité complète est évitée. De façon caractéristique, les symptômes physiques peuvent inclure des céphalées, des étourdissements, des nausées et des vomissements. Ceux-ci peuvent être suivis par une douleur abdominale grave et une respiration difficile pouvant progresser vers le coma et le décès, habituellement résultant d'un arrêt respiratoire.

C'est inacceptable parce que...

Vous avez introduit le sujet par une courte phrase de votre cru, mais le reste du texte est intégralement copié des textes 1 et 2 sans que vous ne citiez ces sources.

Vous avez un peu maquillé le texte d'origine en modifiant légèrement le style de quelques phrases, mais il reste plus de 90 % du texte d'origine sans que vous ne donniez la source.

Cette fois, il n'y a pas copie, mais traduction, presque mot pour mot du texte 3, de l'anglais vers le français et toujours sans donner la référence.

Les versions acceptables

Vous écrivez

Le méthanol est un solvant abondamment utilisé en milieu industriel. Comme indiqué dans le Guide de surveillance biologique de l'IRSST, « en milieu de travail, le méthanol peut être principalement absorbé par les voies pulmonaire et cutanée. Bien que la voie pulmonaire soit habituellement la principale voie d'entrée du méthanol dans l'organisme, l'absorption cutanée peut, dans certaines circonstances, constituer une voie importante d'exposition. Une fois absorbé, le méthanol se distribue uniformément en fonction du contenu en eau des différents tissus. Le méthanol est éliminé rapidement inchangé dans les urines (<10 %) ou sous forme de métabolites (70-80 %). Le $t_{1/2}$ pour l'élimination urinaire du méthanol est de l'ordre de 1,5 à 2 heures. Le métabolite majeur du méthanol chez l'humain est l'acide formique, lequel est responsable des manifestations toxiques associées à l'exposition soit l'acidose métabolique et la neuropathie optique. » (4)

Comme pour la majorité des solvants, c'est la voie pulmonaire qui constitue la principale voie d'entrée du méthanol dans l'organisme, la voie cutanée n'apportant une contribution significative que dans des circonstances bien particulières qui ne font pas l'objet de ce travail (4). En cas d'intoxication aiguë grave, le système nerveux est le premier touché. Lorsque l'intoxication n'est pas mortelle, ce sont assurément les lésions permanentes du système visuel qui sont les plus redoutées, allant jusqu'à la cécité complète (5, 6).

C'est acceptable parce que...

Vous indiquez clairement entre guillemets le passage qui a été intégralement recopié du document de l'IRSST et vous en donnez la source pour que le lecteur puisse la retrouver. Les passages ainsi copiés ne devraient pas représenter plus de 10 % de la longueur du travail ou une proportion spécifiée par le professeur. Dans le doute, demandez-lui de préciser.

Vous avez interprété les informations provenant de trois sources différentes pour composer un texte personnel, tout en fournissant les sources bibliographiques d'où vous avez tiré ces informations

Conclusion

Le plagiat représente un accroc sérieux au règlement pédagogique. Il procède d'une démarche intellectuelle malhonnête et mérite d'être sanctionné. Le Département de santé environnementale et santé au travail a décidé de traiter de ce problème de façon sérieuse et prioritaire. Le plagiat sous quelle que forme que ce soit ne sera pas toléré à notre département. Si vous n'êtes pas certain si une situation donnée constitue ou pas un cas de plagiat, adressez-vous au professeur responsable du cours, au directeur de votre programme ou au directeur du département.

Ne faites pas de tache à votre dossier et à votre réputation en vous livrant au plagiat.

Résistez à la tentation.

Références

1. Anonyme (2003) Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants de l'Université de Montréal. Université de Montréal, http://www.secgen.umontreal.ca/pdf/reglem/francais/sec_30/ens30_3.pdf
2. Harris R. (2002) Anti-plagiarism strategies for research papers. <http://www.virtualsalt.com/antiplag.htm>
3. Anonyme (2002) Attention au plagiat! Université d'Ottawa, www.uottawa.ca/plagiat.pdf
4. Truchon G. (1999) Guide de surveillance biologique. Prélèvements et interprétation des résultats - Guide technique. 5 e éd. 103p., Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, Montréal.
5. Vyskocil A., Viau C. (2000) *Proposal for a reference concentration (RfC) for inhalation exposure to methanol*. Environmental Toxicology and Pharmacology 9:9-18.
6. Anonyme (2000) Méthanol. Commission de la santé et de la sécurité du travail, http://www.reptox.csst.qc.ca/Produit.asp?no_produit=455&nom=m%e9thanol

***D.E.S.S. ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET GESTION DES CATASTROPHES
DÉPARTEMENT DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE
ET SANTÉ AU TRAVAIL
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL***

Adresse internet du département:

<http://www.dsest.umontreal.ca/>

Adresse internet de l'Université de Montréal

<http://www.umontreal.ca/>

Adresse postale:

C.P. 6128, Succursale Centre-ville, Montréal, Québec, H3C 3J7

Adresse civique:

2375, chemin Côte Ste-Catherine, Local 4095,
Montréal, Québec, H3T 1A8

Téléphone

514 343-6134

Télécopieur

514 343-2200